

## AVIS

### COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

#### **OBJET : Coordonnateur des conférences préparatoires fédérales et rôles administratifs fédéraux**

À compter du 1er janvier 2019, il y aura une réduction de la présence du coordonnateur de conférences préparatoires fédérales et des rôles administratifs fédéraux.

#### **Rôles d'audience du coordonnateur de conférences préparatoires fédérales**

À l'heure actuelle, le rôle d'audience du coordonnateur de conférences préparatoires pour prévenus en liberté est tenu tous les jeudis à 13 h dans la salle d'audience 301. Le nombre de ces audiences sera réduit et le tribunal siègera le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, à 13 h dans la salle d'audience 301.

Il n'y aura aucun changement au rôle d'audience du coordonnateur de conférences préparatoires fédérales pour prévenus en détention, qui continuera d'être tenu le 2<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> jeudi à 9 h 15 dans la salle d'audience 302.

Le rôle fédéral du lundi à 14 h dans la salle d'audience 303 (avec un coordonnateur de conférences préparatoires présent à 13 h) demeure inchangé.

#### **Rôle administratif fédéral**

À l'heure actuelle, le rôle administratif fédéral, présidé par un juge, est tenu le 1<sup>er</sup>, le 3<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> lundi de chaque mois. Le nombre de ces audiences sera réduit et le tribunal siègera le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois, à 9 h 30 dans la salle d'audience 401.

**ÉMIS PAR :**



---

**La juge en chef Margaret Wiebe  
(Manitoba)**

**DATE : Le 24 octobre 2018**